LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE s'adresse à des groupes de jeunes préadolescents, adolescents, jeunes adultes et particulièrement aux filles et garçons de 12 à 21/25 ans fragilisés par:

- Un sentiment d'exclusion ;
- L'expérience de la précarité;
- L'insuffisance d'une présence d'un adulte référent.

Nos interventions contribuent également à la consolidation de l'environnement familial et au renforcement du rôle des parents.

Le « TRAVAIL DE RUE » qui nécessite d'aller vers les jeunes, implique le respect de quatre principes fondamentaux :

- La libre adhésion du jeune au projet d'aide éducative: elle invite le jeune à devenir acteur de sa vie, à retrouver une identité et à réaliser son choix de vie au sein de la société.
- Le respect de l'anonymat : il permet d'instaurer une relation de confiance entre l'équipe éducative et le jeune.
- Les jeunes ne sont pas désignés par une instance administrative ou judiciaire, ils viennent de leur plein gré.
- La non-institutionnalisation renvoie aux notions de souplesse, de mobilité, d'adaptabilité. Les équipes doivent être disponibles et mettre en place de nombreuses initiatives dans les quartiers où elles interviennent afin d'impulser des actions visant à l'autonomie des personnes. Ces actions mises en œuvre sont relayées à d'autres partenaires qui vont les pérenniser.

Les professionnels de la PRÉVENTION SPÉCIALISÉE écoutent, soutiennent et accompagnent les jeunes dans des domaines spécifiques comme :

- Le développement social : réappropriation de l'espace public pour que les usagers puissent devenir acteurs de leur histoire et du territoire ;
- L'accompagnement vers la santé;
- L'orientation scolaire et professionnelle ;
- La scolarité : rétablir le lien entre les parents et l'école ;
- L'insertion professionnelle (activités, connaissances du monde professionnel, chantiers éducatifs...);
- Les loisirs, les sorties, la pratique d'activités sportives, qui sont des supports médiatiques de l'intervention.



Le service est conventionné par le Conseil Départemental de la Dordogne dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.) et par le Fonds Social Européen (P.O. - I.E.J.).

ASSOCIATION «LE CHEMIN»

Service de Prévention Spécialisée





Service de Prévention Spécialisée 3, rue Solferino - Appt. 501 24000 Périgueux 05 53 46 31 04 accueil@lechemin24.fr www.lechemin24.fr

PERMANENCE administrative :
Mylène Payan & Marie-Ange Duteuilh
du lundi au vendredi
9 h. - 12 h. / 13 h. 30 - 17 h.

• Présidente : Marie-Claire Sarlande

• Directeur : Eric Chopin



Association de Prévention

Dans le cadre de la Protection de l'Enfance, l'association Le Chemin «organise dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et leurs familles.»

(article L.221-1 du Code de l'Action sociale et des Familles.)

Tout savoir sur: www.lechemin24.fr









LES VALEURS ASSOCIATIVES

TRAVAIL DE RUE

DU MARDI AU SAMEDI

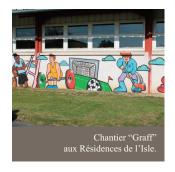
ASSOCIATION LE CHEMIN



Nos valeurs associatives :

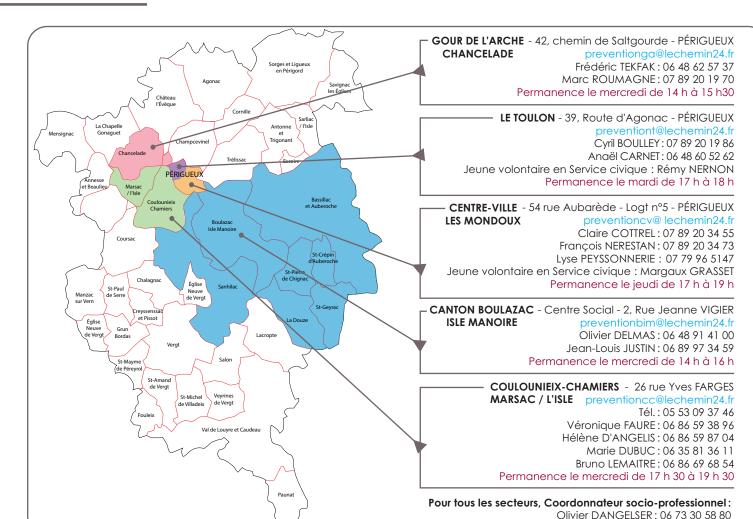
- Agir pour une meilleure justice sociale;
- Promouvoir le droit à la dignité humaine;
- Garantir le respect de la Laïcité:
- Promouvoir une citoyenneté active et participative;
- Favoriser l'autonomie sociale.











LES ZONES D'INTERVENTION DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

L'Équipe Éducative de l'Association «LE CHEMIN» intervient sur le territoire des communes suivantes : Bassillac, Boulazac Isle Manoire, Chancelade, Coulounieix-Chamiers, La Douze, Eyliac, Marsac sur l'Isle, Marsaneix, Notre Dame-de-Sanilhac, Périgueux, Saint-Crépin d'Auberoche, Saint-Geyrac, Sainte-Marie-de-Chignac, Saint-Pierre-de-Chignac. Public accompagné: les jeunes âgés de 12 à 25 ans et les habitants des quartiers dans le cadre du Développement Social Local. MISSIONS: • Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs et à leur famille ou à tout détenteur de l'autorité parentale • Organiser des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles • Mener des actions de protection de l'enfant • Maintenir les liens sociaux entre l'enfant et sa famille • Pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs et veiller à leur orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal.